

Migrants et entrepreneurs

Le Courrier, 23.12.10

ÉTUDE • *Comment l'esprit d'entreprise vient aux gens venus d'ailleurs.*

GÉRARD TINGUELY

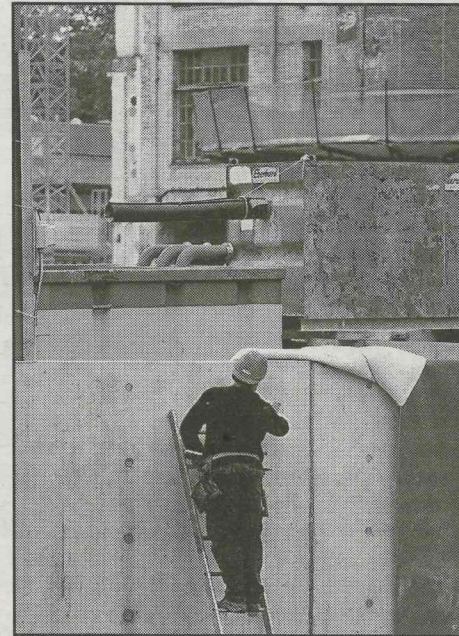
Les migrants entrepreneurs, la Suisse connaît bien. Après l'arrivée des réfugiés huguenots dans les cantons réformés, de futurs grands capitaines d'industrie ont suivi: les Nestlé, Bally, Wander, Brown et Boveri. Et à l'aube de la Première Guerre mondiale, beaucoup d'étrangers avaient une profession indépendante. Surtout dans le textile: la moitié des 3700 tailleurs de Zurich étaient des étrangers!

En 2009, la Suisse recensait 76 000 étrangers travaillant à leur compte: 50% de plus qu'en 1991. Et en incluant les naturalisés, le nombre d'indépendants «issus de la migration» était de 135 000, soit 9,6% de la population active migrante. Toutes leurs entreprises réunies emploient 275 000 personnes, révèle une étude de l'OCDE rédigée par Etienne Pigué (Uni-NE).

Une voie d'intégration

Travail utile car la création d'entreprise a été peu discutée «en tant que voie d'intégration pour les migrants déjà présents en Suisse. Tout au plus, on identifie quelques projets locaux pour aider les migrants à préparer la mise sur pied d'une entreprise», résume le professeur neuchâtois. Seul un document de la ville de Zurich (2008) signale une prise de conscience du potentiel d'intégration de l'emploi indépendant.

Et lors de la forte immigration, après la Seconde Guerre mondiale, l'esprit d'entreprise était peu à l'honneur, le modèle des travailleurs temporaires dominant. La fragilité des titres de séjour n'incitait pas à l'indépendance. Contrairement à celle du Canada, la législation suisse ne prévoyait



L'année dernière, la Suisse comptait 135 000 indépendants «issus de la migration». Et l'ensemble de leurs entreprises employaient 275 000 personnes. KEYSTONE

pas de permis de séjour spécifique pour les entrepreneurs migrants.

Ceux-ci ont pu prendre leur envol dès les années 80, avec la stabilisation progressive de la population étrangère. Depuis 2008 (nouvelle loi sur les étrangers), le migrant souhaitant devenir indépendant obtiendra un titre de séjour s'il dispose de capitaux jugés suffisants et semble pouvoir «s'intégrer durablement à l'environnement professionnel et social». Pour les res-

sortissants de l'UE c'est plus simple depuis 2002, avec l'accord sur la libre circulation qui facilite l'accès à l'indépendance.

Profil ressemblants

La création d'entreprises par des migrants reposerait sur trois hypothèses. La première présuppose l'existence d'une clientèle spécifique, des réseaux de solidarité, la capacité de recruter dans la famille. Cet «ethnic-business» pratiqué par des commerces d'alimentation, ateliers textiles, agences de voyage, salons de beauté ou restaurants, serait plus développé chez les ressortissants turcs et ceux d'ex-Yougoslavie.

La deuxième hypothèse décrit plutôt l'entreprenariat des migrants arrivés dans les années 1960 à 2000 comme un phénomène de convergence: plus le profil des étrangers se rapproche de celui des Suisses (ce qui exige de surmonter des obstacles linguistiques, économiques et administratifs), plus ils ont leur chance. Une hypothèse qui dément des parcours différents ou exceptionnels pour les migrants. Selon l'étude Pigué, comme les Suisses indépendants (15% des actifs), ils sont principalement commerçants (22%), agents immobiliers ou informaticiens (16,5%), industriels (16%), entrepreneurs du bâtiment (10,5%), restaurateurs et hôteliers (10,5%).

La dernière hypothèse? Vu leur situation défavorable sur le marché du travail, des migrants sont «contraints» à devenir indépendants. Discriminations et manque de reconnaissance de leurs compétences feraient barrage à leur mobilité professionnelle. Et si on mélangeait un peu ces trois hypothèses?! I